



Projet de centrale agrivoltaïque

13 Février 2024 –

Commune de Oermingen

**Agriculteur/Exploitant :
M. Schneider**



Les racines de GP JOULE

Nous avons derrière nous un siècle riche en changements, au cours duquel **nos fermes de Reußenköge et de Buttenwiesen** ont beaucoup évolué : des **cultures arables** à **l'élevage porcin**, jusqu'au **développement des énergies renouvelables**.

L'histoire de nos fermes est à l'origine de la **création de GP JOULE en 2009**, qui est aujourd'hui un **pionnier international** dans le domaine des énergies renouvelables.

GP JOULE en chiffres

2009



Créé en

800+



Collaborateurs

1.000+ MW



MWc installés

1,2 GWp



En exploitation

250.000+



Bornes de recharge dans le réseau Connect

130+



Projets solaires développés

25+



Projets éoliens développés

2



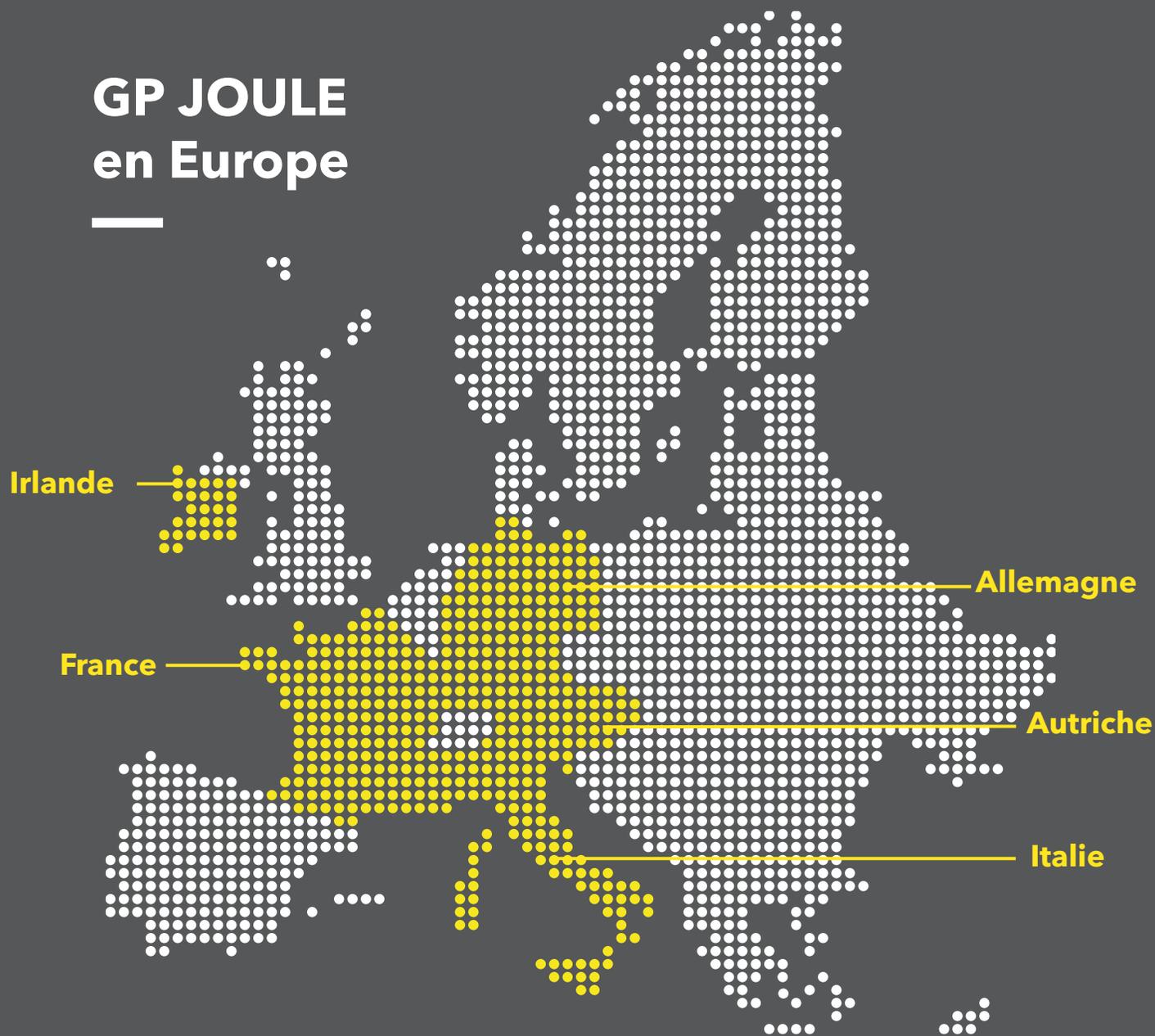
Stations services à hydrogène vert

35+ km



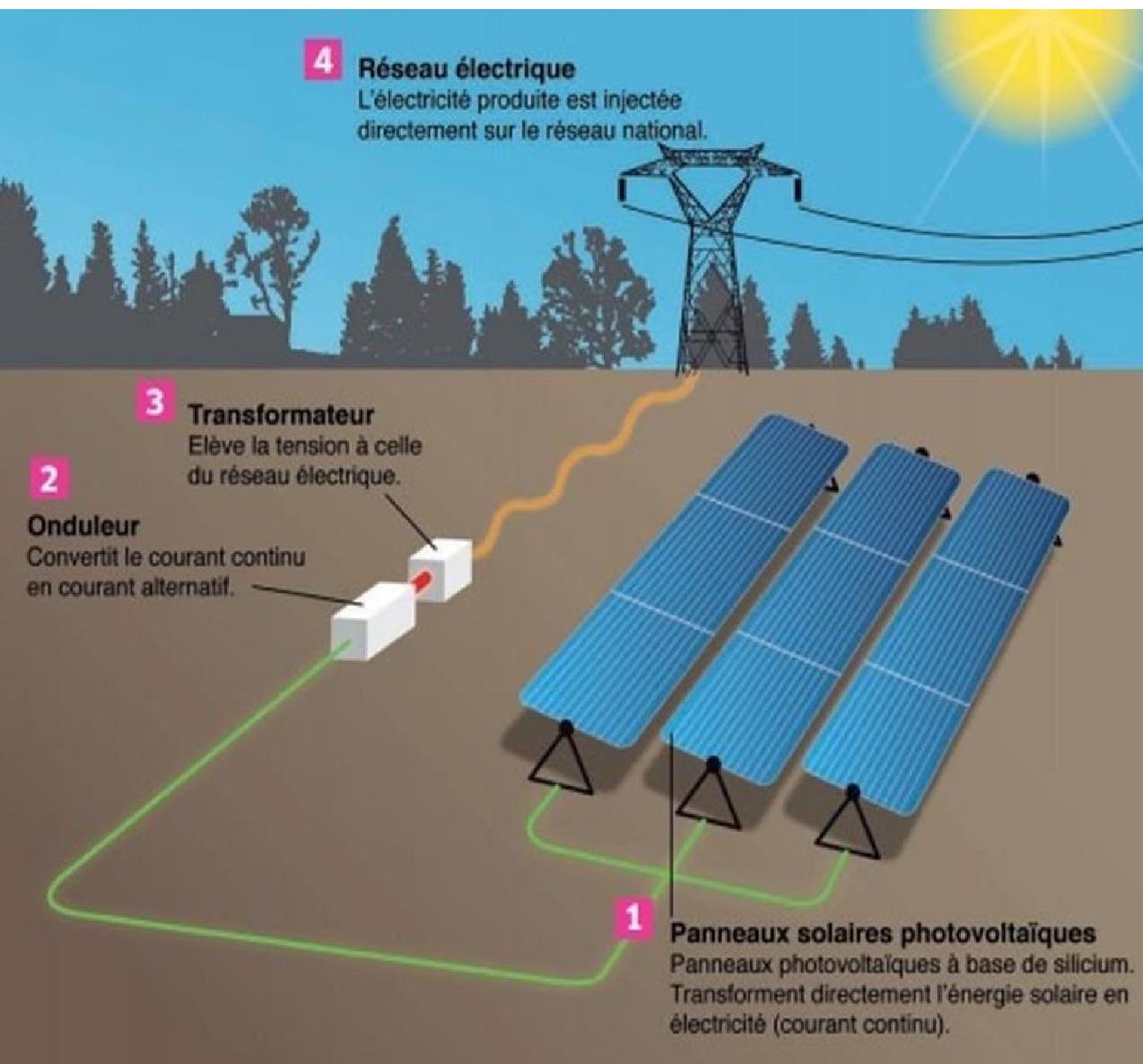
Réseau de chaleur

GP JOULE en Europe



GP JOULE en France

- Plusieurs partenariats avec **des acteurs locaux** pour l'acquisition et le développement de projets dont **BCD Energies** en Lorraine
- Des **projets** dans **toute la France** :
 - Grand-Est
 - Normandie
 - Nouvelle-Aquitaine
 - Occitanie
- **200 MW** de parcs éoliens et photovoltaïques en développement
- **150 MW** de parcs photovoltaïques construits
- Une équipe de développement basée à Strasbourg
- Une **équipe de maintenance** d'une dizaine de personnes basée à Mont-de-Marsan pour le photovoltaïque



Une installation de parc photovoltaïque, se définit par :

- Des panneaux solaires
- Des structures fixées au sol
- Des postes de transformation intégrant onduleur et transformateur
- Un poste de livraison
- Des pistes
- Des clôtures
- Un chemin d'accès existant ou à créer (3m de large)
- Des réseaux enterrés pour les câblages

Qu'est-ce qu'un parc photovoltaïque ?

Développement : 3 à 6 ans

L'avant-projet

- Prise de contact avec la collectivité
- Pré-études de faisabilité
- Réservation des surfaces par promesse de bail

Etude du projet

- Etude approfondie des contraintes
- Etude d'impact
- Signature des conventions d'accès
- Dépôt du permis de construire
- Etude du raccordement avec RTE
- Préparation du financement

Validation du projet

- Instruction par les services de l'Etat
- Enquête publique
- Obtention :
 - du permis de construire
 - du raccordement
 - du bail nécessaire à l'emprise d'implantation
 - du contrat de vente d'énergie
 - du prêt avec la banque

Qu'est-ce qu'un parc photovoltaïque ?

Début des travaux

Durée : 5 à 8 mois



**Mise en service du parc
+ exploitation**

Durée : 20 à 40 ans



**Démantèlement et fin
d'exploitation**

Durée : 4 à 9 mois



Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

Coexistence de 2 activités

- Activité agricole d'élevage ovin
- Production d'énergie photovoltaïque

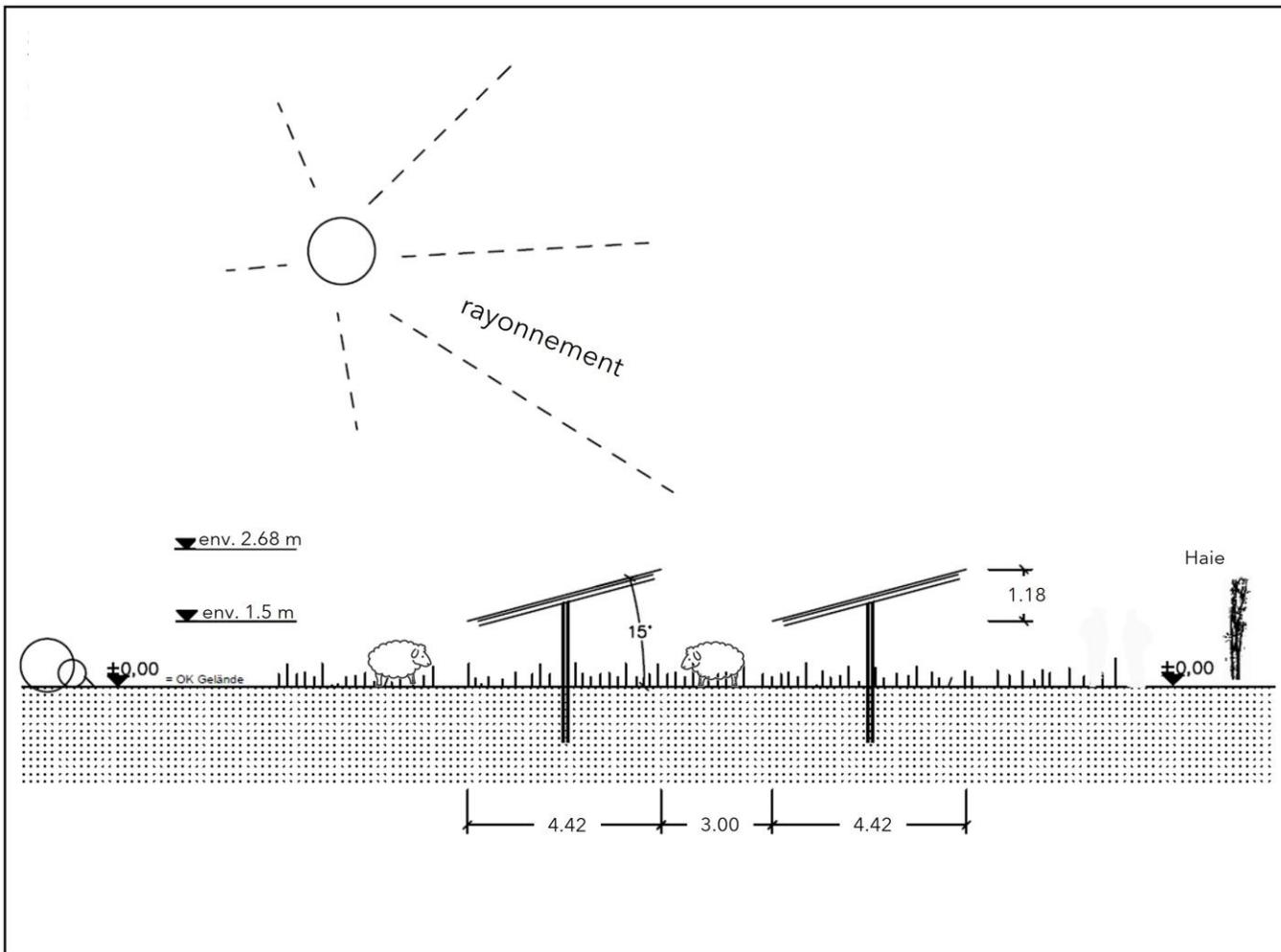


Source : L'yonne republicaine

Un projet photovoltaïque au service de l'activité d'élevage

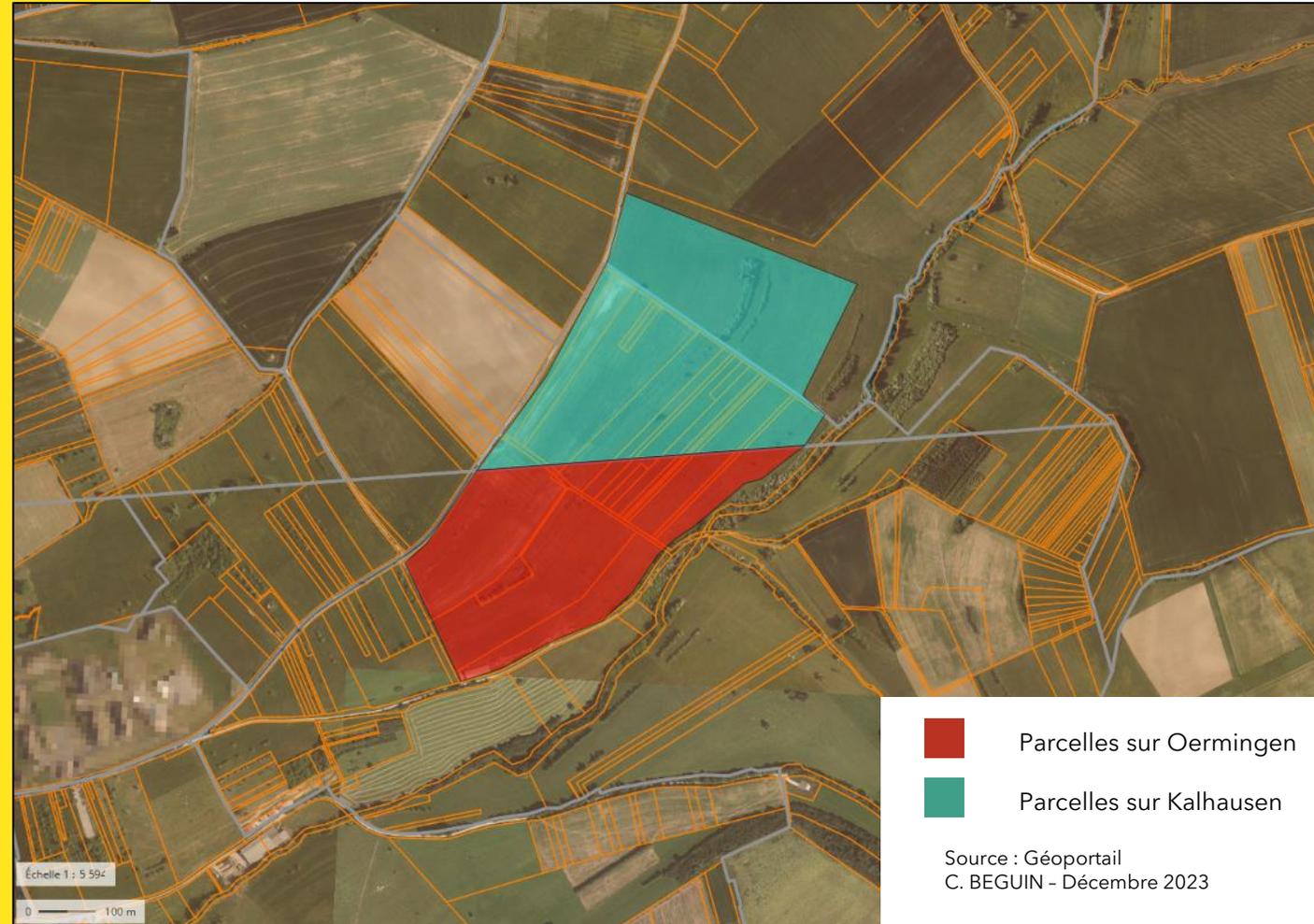
Avantages :

- Pas d'effet parapluie grâce aux interstices entre les panneaux.
- Abri contre les prédateurs et les intempéries.
- Une installation réversible à moyen terme : pas de béton coulé.
- Recyclage des panneaux grâce à la filière PV Cycle.
- Etude de l'INRAE de Clermont Ferrand : pousse de l'herbe plus importante sous les panneaux (humidité, température...)



Quel projet photovoltaïque pour Oermingen / Kalhausen?

- Surface du projet : 33 ha
- Dont surface sur Oermingen : 13,68 ha
- Propriétaires / Exploitants :
M. Schneider Arnaud et M. Hiegel Daniel
- Caractéristiques générales :
- 66 000 Modules installés (1 panneau = 500 Wc)
- Puissance de l'installation : 23 MWc
- Production annuelle :
26 800 MWh soit environ 6 500 foyers (hors chauffage)



Projet agrivoltaïque de Oermingen / Kalhausen - 33 Ha / 23 MWc (13,68 ha sur Oermingen)

	Communes *	OERMINGEN	EPCI	Département
CFE	-		50 367 €	
IFER	12 579 €	5 215 €	31 447 €	18 868 €
TFPB	23 601 €	9 784 €	2 387 €	25 210 €
Fiscalité / AN	36 181 €	14 999 €	84 201 €	32 057 €
Servitudes		6 840 €		
TOTAL / AN		21 839 €		

La fiscalité des parcs photovoltaïques étant particulièrement complexe et difficile à calculer, le calcul détaillé ci-après n'est donné qu'à titre informatif et ne saurait être contractuel. Il doit faire l'objet de vérification auprès des services fiscaux par la commune.

* Total des 2 communes : Kalhausen et Oermingen

Total sur 20 ans : 436 780 euros

+ Taxe d'aménagement : avec une estimation du taux communal à 1 % : **4 050 €** pour la commune de Oermingen, en une fois, au moment de l'autorisation de construire

Participation des citoyens & des Collectivités locales

Concertation tout au long du projet

Communication large et transparente avec le public

- Site internet
- Lettre d'information
- Article dans le bulletin local, dans la presse
- Permanences en mairie



&

Participation des riverains et/ou des collectivités

- Investissement participatif : devenir actionnaire du projet
- Tarifs préférentiels d'électricité pour les habitants de la commune



&

Mesures de compensation possibles

- Agriculture (réhabilitation de friche, développement de circuits courts...)
- Environnement (restauration de milieux, entretien de haies...)
- Paysage (reboisement, aménagement des abords du projet)



Loi APER (Accélération de la Production d'Énergies renouvelables) du 10 mars 2023



- Les communes décident **de zones d'accélération** (photovoltaïque + éolien + autres...)

Entre juillet et décembre 2023, les communes proposent leurs zones d'accélération. Présentation lors d'une conférence départementale avec une cartographie des zones. Une fois ces zones validées, les communes pourront identifier des zones d'exclusion.

Processus à renouveler tous les 5 ans.

- Définition de **l'agrivoltaïsme** : « contribuer durablement au maintien ou au développement d'une production agricole »

Limitation des panneaux photovoltaïque à 40% de la surface du parc

Les prochaines étapes

- Connaître la position du conseil municipal de Oermingen
- Identification de la zone du projet comme zone d'accélération des EnR
- Démarrage des études environnementales / paysagère/ agricole





Merci pour votre attention ! Des questions ?

Vos interlocuteurs :

Daniel Beguin
Développement

BCD Energies

06 71 32 45 56

d.beguin2310@gmail.com

Bernhard Jacob
Développement

BCD Energies

06 84 62 58 53

jacob.bernhard@orange.fr

Guillaume Bagnuls
Responsable de projet

GP JOULE

06 32 82 79 74

g.bagnuls@gp-joule.fr

Jacques Herbouze
Chargé d'affaires

GP JOULE

07 61 22 73 73

j.herbouze@gp-joule.fr